

CELUI QUE, CELUI DE, LE RETRANSLATIF EN QUESTION

Mora Millán, M^a Luisa

Universidad de Cádiz. Facultad de Filosofía y Letras

Avda Gómez Ulla s/n, tlfno 956015521, e-mail: luisa.mora@uca.es

(Recibido, junio 2001; aceptado, julio 2001)

BIBLID [1133-682X (2000-2001) 8-9; 215-226]

Resumen

El estatuto gramatical que se atribuye a la unidad *celui* en contexto relativo así como preposicional es ambiguo puesto que, a veces, es analizado como pronombre y otras como determinante. En este artículo nos proponemos analizar dicho estatuto gramatical dentro del marco que nos ofrece la teoría de la trasposición de Bally y de la traslación de Tesnière. En primer lugar hemos pretendido responder a la pregunta de si es posible acordar una sola descripción sintáctica, para contextos preposicionales y contextos relativos. En segundo lugar, hemos centrado nuestro análisis en los conceptos *retranslatif*, *retranslation* de Tesnière ya que éstos nos permiten replantear la clave del problema.

Palabras clave: Bally, Tesnière, retranslativo, retraslación, *celui*

Abstract

This paper intends to describe the syntactic comportement of *celui* units in prepositional and relative contexts. Traditionnally two syntactic analyses are proposed: pronom or article. We have tried to present the *celui* syntactic comportement in Ch. Bally transposition theorie and L. Tesnière translation theorie. Later on we have analysed *retranslatif* and *retranslation* concepts in L. Tesnière because, we think, that perspective of syntactic analyse have to be changed in order to be able to explain *celui* comportement.

Key words: Bally, Tesnière, *retranslatif*, *retranslation*, *celui*.

Résumé

Le statut grammatical que l'on accorde à l'unité *celui* en contexte relatif et en contexte prépositionnel est ambigu. tantôt on fait appel à la classe pronominale tantôt à la classe des déterminants. Dans cet article nous proposons d'analyser le statut accordé à l'unité *celui* à la lumière de la théorie de la translation de L. Tesnière et de C. Bally son précurseur. Nous nous sommes proposés, en tout premier lieu, d'essayer de savoir si la description des formes simples doit être unifiée. Par la suite, nous analyserons les concepts *retranslatif*, *retranslation* de L. Tesnière tout en signalant que c'est peut-être dans une démarche inverse, dans la mise en question de ce concept appliqué au syntagme prépositionnel relatif, que le statut de *celui* peut être décélé.

Mots clés: Bally, Tesnière, *retranslation*, *retranslatif*, *celui*

Sumario

0. Introduction: But de l'article. 1. La description des formes simples (*celui qu-/celui de*) doit-elle être unifiée? 1.1. Ch. Bally. 1.2. L. Tesnière. 2. Le concept de retranslation: Une retranslation qui ne devrait pas avoir lieu.

0. Introduction: But de l'article

Le statut grammatical que l'on accorde à l'unité *celui* en contexte relatif et en contexte prépositionnel est ambigu, car tantôt on fait appel à la classe pronominale tantôt à la classe des déterminants. C'est le statut pronominal qui est le plus souvent répandu non seulement chez les grammairiens qui se placent dans une optique traditionnelle (tel est le cas de Grevisse 1936) mais aussi chez certains linguistes qui s'inscrivent dans une optique plus moderne (cf. Veland 1997). Quant au statut de déterminant, il faut dire qu'il a toujours eu ses défenseurs. Citons l'exemple classique¹, et innovateur en même temps, de la *Grammaire* de Damourette & Pinchon ou, plus actuellement, le cas de la psychomécanique (cfr. Pierrard 1991) qui élabore une présentation des différentes types d'études.

Dans cet article nous nous proposons d'analyser le statut accordé à l'unité *celui* à la lumière de la théorie de la translation de L. Tesnière et de Ch. Bally, son précurseur. Notre étude envisage l'analyse des *formes simples* des *pronoms démonstratifs*², c'est-à-dire des structures *celui* en contexte prépositionnel et *celui* en contexte relatif, face aux *formes composées* *celui-ci/ celui-là*. La particularité que ces formes simples présentent à la lumière de la théorie de la translation est justement celle de permettre une interprétation ambiguë qui regrouperait le double statut à la fois pronominal et déterminant. Cela est-il possible?

Dans cet article, nous nous sommes proposé en tout premier lieu de vérifier si la description des formes simples doit être unifiée en présentant, par ordre chronologique, les solutions adoptées par Ch. Bally et L. Tesnière qui mettent en relief la complexité de ce problème syntaxique. Nous essaierons aussi de constater les ressemblances et/ou les différences qui existent entre cette théorie et celle de la transposition de Ch. Bally, apparemment semblables car, finalement, les deux analyses représentent deux points de vues fort différents.

Par la suite, nous aborderons l'analyse des concepts *retranslatif*, *retranslation* de L. Tesnière.

1. La description des formes simples (*celui qu- / celui de*) doit-elle être unifiée?

1.1. Ch. Bally

Ch. Bally semble répondre négativement à cette question tout en postulant, dans son ouvrage *Linguistique Générale et Linguistique Française*, une description asymétrique des unités *celui* en contexte relatif et en contexte prépositionnel. Effectivement, une description unifiée ne saurait, en principe, avoir de sens car s'il

1 En employant le terme classique non pas dans une acception scolastique car cette grammaire a toujours adopté un point de vue très particulier et innovateur, comme on peut le constater dans la terminologie adoptée.

2 Nous conservons la terminologie de L. Tesnière qui parle de *pronoms* et non pas de déterminants.

est vrai qu'il affirme que le pronom *celui, celle* supplée l'article dans *Le chapeau de Pierre et celui de Paul* (Bally 1932:178) il est aussi vrai qu'il affirme, lors de l'actualisation explicite des termes virtuels (Bally 1932:88) l'équivalence entre *L'oiseau que j'entends chanter* et *Celui qui règne dans les cieux*.

Des pronoms se suppléent avec des valeurs identiques, p. ex. *se* et *lui* dans «Paul s'admire et ne pense qu'à lui», *que* et *quoi* dans «Je ne sais que faire ni à quoi me résoudre». Le pronom *celui, celle* supplée l'article dans «le chapeau de Pierre et celui de Paul» (Bally 1932:178)

D'après ces affirmations on a bien deux réalités différentes car d'une part, en contexte prépositionnel, on trouve la supplétion *celui* + Déterminant et d'autre, en contexte relatif, on trouve la supplétion *celui* + SN ce qui aboutit à deux interprétations de l'unité *celui*, considérée soit comme un déterminant (*le*)³, soit comme un syntagme (*l'oiseau*).

Pourtant il reste à spécifier le concept de *supplétion*. Pour Bally la supplétion consiste en l'emploi des signifiants hétérogènes qui ont exactement la même signification

Les signes supplétifs ont exactement la même signification, et des signifiants hétérogènes dont le rôle est déterminé par un choix arbitraire. (Bally 1932:178)

La supplétion ainsi conçue semble relever du domaine de la sémantique et correspondre avec le sens des mots⁴. Mais le contexte prépositionnel connaît aussi l'actualisation explicite d'un terme virtuel. A ce propos Bally affirme

.... dans «ce chapeau est *celui* de mon ami» ou «*celui* que j'ai acheté hier» *celui* équivaut à le chapeau ... (Bally 1932:86)

L'interprétation syntagmatique (SN)

(a) <i>Le chapeau de Pierre et</i>	<i>celui</i>	<i>de Paul</i>
	<i>le chapeau</i>	<i>de Paul</i>

se substitue donc, chez Bally, à l'interprétation déterminative

(b) <i>Le chapeau de Pierre et</i>	<i>celui</i>	<i>de Paul</i>
	<i>LE</i>	<i>de Paul</i>

3 Le terme *déterminant* est le produit de notre interprétation. Ch. Bally parle toujours de *pronom* lorsqu'il fait référence à l'unité *celui*. Pourtant nous concluons que cela obéit à un usage spontané du terme et qui reflète le poids de tout une tradition grammaticale mais qui n'est, en aucun cas, tout à fait en accord avec ses réflexions postérieures.

4 «Ainsi plusieurs radicaux de sens identique sont répartis entre les différentes formes d'un même verbe: fr. *allons, j'irai, va; je suis, je serai, j'étais*» (Bally 1932:178 9. Une question sémantique qui dépasse le cadre de cet article est cette notion de *sens identique*.

On pourrait conclure que l'interprétation de l'unité *celui* est celle d'un véritable substitut nominal, c'est-à-dire d'un pronom aussi bien dans le contexte prépositionnel que dans le contexte relatif⁵.

Quel sens faut-il accorder à son affirmation *le pronom celui supplée l'article* pour laquelle on pourrait penser à un glissement de l'unité *celui* de la classe des pronoms vers la classe des déterminants et à une interprétation donc déterminative?. Loin de là, la solution que Ch. Bally nous offre implique l'existence d'une éclipse textuelle, explication qui semble être précurseure de la description unifiée des subordonnées relatives des grammairiens générativistes. C'est ainsi que Ch. Bally explicitera à propos de *celui de mon ami*:

il (celui) introduit donc, au moyen de l'article *le*, qu'il contient implicitement, le virtuel *chapeau* dans un nouveau actuel (*de mon ami*) (Bally 1932:86).⁶

Si le système de Bally nous offrait apparemment deux solutions syntaxiques différentes de l'unité *celui* en contexte prépositionnel et en contexte relatif, il n'en est pas ainsi tel que nous avons essayé de le démontrer. La description de Ch. Bally permet d'accorder une solution syntaxique unifiée et une telle solution semble constituer le germe de la description générativiste.

1.2. L. Tesnière

Contrairement à Bally, chez qui on n'a trouvé aucune analyse explicite des unités en contexte prépositionnel/relatif, L. Tesnière affirme ouvertement le parallélisme entre les deux types de structures. Il manifeste le parallélisme existant entre le contexte prépositionnel qu'il dénomine la translation *étale* «*Celui de Bernard*» et le contexte relatif, également appelé, la translation *descendante* «*Celui que vous m'avez donné*» (Tesnière 1959:479).

C'est L. Tesnière qui, à l'intérieur de son système de la translation, nous offre des arguments syntaxiques et qui appuient le statut de déterminant de *celui* en contexte prépositionnel et relatif en accordant à l'unité *celui* le statut de retranslatif.

Qu'entend-il par retranslatif? Selon les mots de L. Tesnière un retranslatif est un élément qui a, par définition, toujours pour transférend un élément déjà transféré et n'a donc jamais à "opérer la translation que sur un élément qui en a déjà subi une première" (Tesnière 1959:479).

Fait pertinent de cette définition pour l'identification d'un retranslatif: la restriction de son champ opératoire car autrement il faudrait considérer *un* comme un retranslatif non pas dans *un livre noir et un rouge* (translation simple) mais dans *un livre de Pierre et un d'Alfred* (translation double). Pourtant, il n'est pas considéré comme un retranslatif par L. Tesnière car

5 Rappelons que, selon Bally (1965:88) dans les RSA il existe un parallélisme entre *Qui perd gagne* et *Celui qui perd gagne*, *celui* étant le concept virtuel à déterminer au moyen de la proposition subordonnée relative (cfr. Mora Millán 1997).

6 C'est nous qui soulignons cette affirmation «contenir implicitement» car, d'après nous, elle fait référence à la survivance du déterminant *le* dans la forme *celui* (explication diachronique des deux paradigmes CIST (cfr. Latin ECCE ISTE) et CIL (cfr. Latin ECCE ILLE)) mais elle fait surtout référence à une prise en compte des phénomènes grammaticaux dans une double optique, et syntaxique et sémantique, qui évoque pour nous la structure profonde et structure superficielle des générativistes.

un peut s'appliquer dans les translations simples c'est pourquoi il est un translatif tout simplement. La classe des retranslatifs est ainsi réduite à *celui* en contexte prépositionnel (translatif du premier degré) ou *celui* en contexte relatif (translatif du second degré).

D'après l'appartenance de l'unité *celui* à la classe des retranslatifs, il faudrait reconnaître à cette unité le statut de mot vide, c'est pourquoi Tesnière lui accorde le statut de déterminant. Tesnière va même plus loin car il appuie son analyse syntaxique sur une syntaxe comparée d'autres langues, notamment l'anglais

My father's book and Peter's one

et l'espagnol

El libro de Pedro y el de mi padre.

Mais l'on constate que dans ces deux langues les analyses syntaxiques révèlent deux réalités différentes car s'il est vrai que *el* est considéré en espagnol comme un article et ne pourrait pas être autrement⁷, le cas de l'anglais est fort différent car *one* se trouve être un pronom.

Pourtant, en contexte relatif, l'interprétation déterminative de *celui* ne saurait si bien tenir car Tesnière reconnaît à toute proposition subordonnée relative le statut d'adjectif ce qui nous mène conséquemment à attribuer à *celui* le rôle d'antécédent (pronominal). Effectivement, dans l'énoncé *La femme que j'ai vu peindre* (p.581, stemma349) la proposition subordonnée relative est translaturée en adjectif de discours, au moyen de la composante translative du pronom relatif

Femme
La
_____ A _____ /
/ qu- j'ai vu peindre
 J peindre
 -e

Dans l'énoncé *Ceux que nous avons vus germer* (p.581, stemma352) Tesnière propose

_____ O _____ /
/ Ceux I _____ A _____ /
 I / qu- avons vus
 Nous germer
 -e

On voit mal comment justifier la première translation A de *que nous avons vus germer* si ce n'est qu'en considérant dans un premier stade *ceux* comme l'unité antécédent;

7 Car, si *la de Pedro, los de Pedro, las de Pedro* permettait de penser au paradigme des pronoms, il n'est pas ainsi dans le cas de *el qui, lui*, ne peut être qu'un article.

Si on était obligé de reconnaître un *ceux* antécédent il serait de la sorte un mot plein et non pas un mot vide ce qui lui enleverait son statut de retranslatif;

L'anaphorème du relatif reprend cette unité qui est reconnue forcément mot plein car elle possède une fonction à l'intérieur de la subordonnée relative. Tesnière distingue clairement entre ces deux types d'éléments: *les indice (Les livres)* et *les anaphorique (Je les vois)*. Ces derniers sont des mots vides qui deviennent mots pleins *dès que, dans une phrase, ils entrent en connexion anaphorique avec un autre mot* (p.86). En ce sens l'élément E/I anaphorème du pronom relatif est, lui aussi, un mot plein et devrait conséquemment, d'après nous, obéir à la même hiérarchie structurale et qui accorde au mot avec lequel les anaphoriques entrent en connexion un statut supérieur: celui, donc, d'antécédent.

Cela nous amène à proposer un stemma alternatif au stemma 352 et qui tout en étant équivalent du stemma 349 nous aiderait à comprendre la description unifiée, affirmée par Tesnière, de toutes les propositions relatives.

$$\begin{array}{c} \text{Ceux} \\ \hline \text{A} \\ \text{/ qu- avons vus} \\ \text{nous germer} \\ \text{-e} \end{array}$$

Tesnière affirme:

- (1) l'existence d'une description unifiée, comme déterminant, aussi bien en contexte prépositionnel qu'en contexte relatif.
- (2) Mais on voit mal cette unification syntaxique du moment où il accorde explicitement aux relatives à emploi absolu (*celui qui*) le statut d'adjectif de discours. L'appartenance de ces relatives aux relatives adjectives semble contredire le statut de retranslatif de *celui*. A moins que l'on fasse intervenir *une interprétation elliptique* qui permettrait à *celui* de conserver son statut de retranslatif (mot vide) et qui serait d'une part le déterminant (translatif) d'un Nom effacé qui permettrait l'adjectivation de la subordonnée relative; et d'autre, le déterminant (retranslatif) qui permettrait le passage de cet adjectif de discours à substantif.

De cette façon la description accordée à ces unités par Ch. Bally et par L. Tesnière se rejoignent tout en permettant une solution syntaxique unifiée qui semble constituer le germe de la description générativiste qui se fonde dans la distinction structure superficielle / structure profonde.

2. Le concept de retranslation: Une retranslation qui ne devrait pas avoir lieu.

On a constaté qu'aussi bien C. Bally que L. Tesnière, malgré le parallélisme théorique affirmé entre *celui* et l'article, ils l'établissent dans la pratique entre *celui* et le syntagme nominal. Nous voilà devant une impasse syntaxique, qui a déjà constitué l'objet de longues réflexions (cf. Pierrard), car l'on sait bien les contraintes qui pèsent sur ce mot pour pouvoir être classé aussi bien dans la classe des déterminants que dans la classe des pronoms. En restant fidèles à l'idée que *celui* supplée l'article du point de vue syntaxique, on aurait

affaire au nouvel énoncé *celui livre d'Alfred* et non pas *celui d'Alfred* auquel cas la supplétion qui a été élaborée concernerait le syntagme nominal complet *le livre*⁸.

Le noeud du problème se trouve, à notre avis, dans le problème posé par l'absorption du nom élidé et qui doit donc inverser l'optique sous laquelle le sujet a été traditionnellement étudié. Peut-on considérer *d'Alfred* / *que nous avons vus germer* de véritables substantifs de discours? On obtient deux interprétations différentes possibles:

Le / (livre) d'Alfred

Pour ceux qui se penchent vers une telle interprétation la réponse à la question est positive. Cette lecture implique l'acceptation de l'existence d'une retranslation du substantif *Alfred*, traduit en adjectif de discours *d'Alfred*, en un nouveau substantif de discours au moyen de retranslatif *celui*. Cette interprétation correspondrait à une interprétation déterminative de *celui*, car *d'Alfred* agirait comme un véritable substantif dans le discours, auquel cas le nom élidé présenterait la formule *Le / (livre) d'Alfred*⁹.

Le (livre)/ de Pierre

Pour ceux qui, contrairement, penchent pour cette interprétation B la réponse à la question, de ce point de vue, devient négative en ce sens où la retranslation n'a plus lieu. On trouve dans ce cas deux analyses syntaxiques cohérentes, qui font de l'unité en question:

soit un pronom antécédent car ce qui, en principe, n'est qu'un déterminant prend, en contexte, un *sens prégnant*¹⁰.

soit un déterminant d'un nom elliptique, celui à déterminer au moyen des syntagmes prépositionnel et/ou relatif¹¹.

N'est-ce peut-être la translation double qui est en jeu? Il est bien évident que *Alfred*, nom, est traduit au moyen du translatif *de* en adjectif de discours (translation simple), mais il n'est pas si évident que le syntagme *d'Alfred* soit substantivé (translation double) car (nous inversons le raisonnement traditionnel) s'il était substantivé, pourquoi l'emploi du déterminant lui serait interdit (**le d'Alfred*)?.

Il est bien vrai qu'il existe une dissymétrie dans le paradigme des déterminants *un/le*. Effectivement l'emploi de *un*, translatif simple, dans la *translation double* (?) est permis

8 C'est d'ailleurs l'opinion de F. Corbin (1990) pour qui les syntagmes en CELUI possèdent les caractéristiques syntaxiques et sémantiques générales d'un DSN.

9 C'est le point de vue que L. Tesnière semble adopter car c'est bien lui qui a été le premier à parler de concepts de *retranslation* et *retranslatif*.

10 C'est le même sens prégnant qui fait de la préposition *avec* un adverbe dans les emplois elliptiques du type *Va jouer avec!*.

11 Remarquer que cette option diffère de la précédente car, si toutes les deux considèrent *celui* comme un déterminant, l'une accorde aux syntagmes prépositionnel/ relatif le statut de substantif tandis que l'autre leur accorde le statut d'adjectif.

un livre de Pierre et un d'Alfred

tandis que le translatif simple *le* ne l'est pas.

**le livre de Pierre et le d'Alfred*

Pourtant, il est bien évident que l'occurrence *un d'Alfred* n'est correcte que dans des emplois où nous pouvons restituer le nom elidé soit par le co-texte, soit le contexte: mais, en dehors de tels cas, un énoncé du type

**Un d'Alfred est sur la table*

deviendrait agrammatical.

Ce n'est que lorsque la substantivation se concrétise au niveau morphologique que l'emploi d'un déterminant (défini et/ou indéfini) est possible; et dans de tels cas, la substantivation a, d'après nous, vraiment lieu car l'interprétation élyptique n'est plus permise:

Ex. *Le qu'en dira-t-on*
Le qui-vive

La solution donc, nous semble-t-il, il faut aller la chercher du côté des définitions mêmes des parties du discours car celles-ci ne sont pas que de simples unités syntaxiques mais en outre elles possèdent un composant sémantique dont il faut tenir compte dans l'analyse syntaxique¹². C'est aussi en vertu du composant sémantique, et non simplement syntaxique, que l'on a affaire dans le discours à la distinction nom *vs* adjectif. Dans l'énoncé *J'aime le beau* nous appréhendons *beau* de manière autonome, en tant que mot qui n'incide pas sur un autre mot. *Le beau* est ainsi compris au sens, autonome, de *la beauté* (comme un substantif). Il n'en est pas de même pour *Le livre noir et le rouge* où *rouge* n'est pas autonome mais se trouve appliqué au nom *livre* (il est donc un adjectif). Cette incidence de *rouge* à *livre* et qui a lieu indiscutablement au niveau sémantique doit aussi être traduite au niveau syntaxique, au moyen d'une interprétation élyptique.

J'aime le rouge, c'est ma couleur préférée. (substantif)
Est-ce que tu aimes le chapeau vert que je vais m'acheter? Non j'aime mieux le rouge (emploi déictique > interprétation élyptique *le (livre) rouge*) (adjectif)

Or, la substantivation des syntagmes prépositionnels qui a lieu, d'après L. Tesnière, dans la translation double à retranslatif *celui* doit être questionnée aussi bien syntaxiquement que sémantiquement car, le syntagme prépositionnel, tout en étant un adjectif, il ne faut pas oublier qu'il est un adjectif de discours et, pourtant, qu'il est loin de posséder les mêmes caractéristiques syntactico-sémantiques qu'un simple adjectif. Un tel syntagme

12 Cf. Coseriu (1978) où il définit les catégories verbales comme des modes de signifier les mots dans le discours.

prépositionnel ne peut pas commuter avec une fonction nominale, dans d'autres contextes. C'est la raison pour laquelle la substantivation n'est pas possible en dehors des emplois en mention (Ex. "*De mon ami*" est un syntagme prépositionnel). Un tel syntagme prépositionnel, en tant qu'adjectif de discours, est toujours incident à un terme nominal. D'où nous concluons qu'il existe bien une translation simple dans

Le livre d'Alfred

qui fait de *Alfred* (substantif), un adjectif de discours, au moyen du translatif *de* (mot vide). Mais qu'il n'existe pas de retranslation du syntagme prépositionnel *d'Alfred* en substantif, au moyen du retranslatif *celui*, car le syntagme prépositionnel *d'Alfred* n'est pas un substantif, même de discours, mais qu'il reste un adjectif (l'esprit le conçoit comme incident à un autre terme et non pas de manière autonome¹³). En considérant cette possibilité d'inexistence du processus retranslatif *celui* cesserait d'être un retranslatif (mot vide) pour devenir un véritable mot plein, avec ce sens prégnant auquel nous avons fait mention, et permettre ainsi sa détermination au moyen d'un syntagme prépositionnel et /ou relatif.

De même qu'il arrivait dans l'analyse des RSA proposée par L. Tesnière, car elles étaient considérées comme des relatives adjectives et non pas comme des substantives. Nous étions convenus dans Mora Millán (1997:41) que le processus de retranslation des subordonnées adjectives en substantives, au moyen du retranslatif *celui*, n'était pas si évident. Les RSA sont toujours senties comme des subordonnées adjectives appliquées à un substantif omis.

S'il en était ainsi, l'on pourrait expliquer certains comportements syntaxiques. A savoir, la possibilité de trouver un adjectif en apposition après *celui*. C'est-à-dire la possibilité (tendance) de placer un adjectif en apposition dans *le chapeau nouveau de Pierre et celui de Paul*, incidant sur *celui* et non pas sur *de Paul* (*le chapeau nouveau de Pierre et celui vieux de Paul* > *celui vieux/de Paul* vs **celui/vieux de Paul*)¹⁴.

On en trouve l'exemple suivant chez Grevisse

Ils passaient là, chaque jour, une heure bénie qu'ils avaient l'impression d'arracher à toutes les tyrannies conjurées: celle, farouche, de l'argent, et celle, caressante et souveraine, du foyer (G.Duhamel *Deux hommes*, p.131).

À notre avis, cet adjectif en apposition ne serait pas une structure syntaxiquement correcte si l'interprétation de *celui* était celle de mot vide ou déterminant comme le prouve l'agrammaticalité de l'énoncé (car il ne s'agit pas là d'une simple antéposition de l'adjectif, ce qui serait tout à fait correct).

13 Il existe toujours dans ces syntagmes prépositionnels soit des rapports de complémentation nominale (exprimant la possession: possesseur, chose possédée) soit des rapports appositifs (la ville de Paris et celle de Madrid).

14 Cfr Koch/Krefeld (1995:241) qui parlent du potentiel connexionnel supérieur et inférieur comme un facteur décisif dans la définition du concept de translation «la translation implique une différence connexionnelle entre le transféré et le transférend qui, par définition, garde son potentiel connexionnel inférieur».

**ce, vieil, homme*

La structure CELUI, ADJ, SP / REL est, donc, assez répandue:

De Tchernobyl au Danube, elles savent ce qu'il en coûte d'agresser la nature ou de la délaisser. L'enjeu, vous le connaissez. C'est celui du rapport quotidien de l'homme à son cadre de vie comme *celui, millénaire*, de la société à la nature (J. Delors *Le nouveau concert européen*)

On pourrait aussi constater la possibilité de trouver un complément du nom derrière *celui*. Un déterminant ne peut, en aucun cas, être restreint au moyen d'un complément du nom. C'est ainsi que l'on peut dire

Ce regroupement syntaxique nous semble s'imposer autant que "celui des mots" qui suivent le verbe être

et non pas

*Ce regroupement syntaxique nous semble s'imposer autant que "*le des mots" qui suivent le verbe être*

Nous concluons que le syntagme prépositionnel/ relatif, adjectif de discours, ne peut pas être retranslaté en substantif, et c'est là que l'existence d'un *celui* retranslatif se trouve, elle même, mise en question.

D'après ce que l'on constate dans les emplois recensés, de par leur comportement syntaxique c'est l'unité *celui*, au détriment du syntagme prépositionnel/ relatif, qui a toutes les chances d'être substantivée. Cf. Tesnière (1959:479):

Une des conséquences de la valeur translative substantivale de «celui» et de ses équivalents étrangers, c'est la tendance qu'ont ces mots à prendre l'article, qui est le translatif substantival [...] la chose est manifeste en français populaire, les patois et en particulier en Normandie «La ferme de Pierre Bénédicte?... C'est la troisième après la celle à Porée» (Maupassant, Contes, *L'abandonné*).

D'après cette affirmation de Tesnière, la supplétion, dont nous parlions tout au début du texte, ne concerne pas l'article mais le substantif lui même «celui supplée non pas l'article mais le substantif même». D'où le parallélisme entre

La ferme de Pierre Bénédicte
La celle à Porée

auquel cas *celui* ne serait pas un retranslatif mais un translaté.

Références

- BALLY, C. (1932) *Le langage et la vie*. Francke, Berne, 1952.
- BALLY, CH. (1965) *Linguistique générale et linguistique française*. Francke, Berne.
- CORBIN, F. (1990) «Les groupes nominaux sans nom du français» in Kleiber G., Tyvaert J.E. (dir.) *L'anaphore et ses domaines*. Recherches linguistiques de Metz, 14, 63-80.
- COSERIU, E. (1978) "Sobre las categorías verbales" dans *Grammática, Semántica, Universales*. Madrid, Gredos.
- GREVISSE, M. (1936) *Le bon usage*. Paris-Bruxelles, Duculot 1980
- MORA MILLÁN, M.L. (1997) "Transposition, translation et subordonnées relatives" *Revista de Filología Francesa*. N112. Homenaje al Profesor D. Jesús Cantera Ortiz de Urbina. Servicio de publicaciones de la Univ. Complutense, Madrid 1997, 35-42.
- PIERRARD, M. (1991) "Observations sur le statut syntaxique et sémantique de *celui* + relative" *Travaux de Linguistique* 1991, 22, 69-91.
- TESNIÈRE, L. (1959) *Éléments de syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck, 1976.
- VELAND, R. (1997) "Cet adjectif qui ne simule pas: le problème de la détermination du pronom CELUT" *Le Français Moderne*. LXV, 169-183.